

Dispositif salles blanches : financement de l'action

Rapporteur : M. Vincent FUSTER, Vice-Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 09/04/04	favorable	séance du 04/06/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : 6572-90	Montant : 6 720 ,07 €

Il s'agit d'un renouvellement de la subvention accordée par le Conseil Districale de décembre 2000 à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, et devenue caduque en 2003, le délai de validité de la subvention de 2 ans ayant expiré.

Le Président de la CCI avait en 2000 sollicité le Président du District dans le cadre du projet « salles propres », projet d'accompagnement d'entreprises microtechniciennes en vue de faciliter la maîtrise des composantes de leur milieu de production.

Le Conseil Districale du 22 décembre 2000 avait alors décidé d'octroyer à la CCID une subvention de 131 000 FF, soit 19 970,82 €, sur un budget total de 241 784,14 €, pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Le maître d'ouvrage de ce dispositif était la CCID, et les partenaires financiers étaient :

- le District du Grand Besançon, pour 19 970,82 €
- la Ville de Besançon, pour 19 970,82 €
- l'Etat avec la DRIRE, pour 120 892,07 € (50%)
- la CCID, pour 19 970,82 €

La participation des entreprises au dispositif d'accompagnement devait s'élever à 60 979,61 €.

Rappel du projet :

Cette action collective visait à accompagner, aux niveaux technique et pédagogique, un groupe de PME-PMI microtechniciennes désireuses de maîtriser leurs conditions de production, afin d'évoluer dans leur métier, de préserver leur clientèle, et surtout de capter de nouveaux marchés dans le médical, les télécommunications...

Sur la base de 85 entreprises potentiellement concernées par ces préoccupations sur l'Agglomération Bisontine, il s'agissait de :

- les sensibiliser à la problématique de l'environnement contrôlé afin d'améliorer leur outil de production et de leur permettre d'atteindre de nouveaux marchés.
- d'accompagner 6 à 8 entreprises sur 2 ans : information, aspects techniques et ingénierie, suivi de la réalisation de l'équipement ...

- former des opérateurs, techniciens supérieurs spécialisés (introduction de nouveaux modules en BEP et BTS)
- mettre en relation laboratoires et entreprises

Compte tenu du temps nécessaire à la sélection du cabinet-conseil devant intervenir auprès des entreprises (procédure européenne de mise en concurrence), le dispositif n'est entré dans sa phase opérationnelle qu'au second semestre 2001. Les partenaires techniques avaient donc décidé de proroger le dispositif jusqu'à fin 2003.

Les contacts ont été nombreux sans forcément de suite positive compte tenu, soit de la taille des entreprises intéressées (alors considérées comme grande entreprise au sens européen du terme), soit du process industriel... Les diagnostics n'ont donc pas été suivis par la mission complémentaire d'assistance à la mise en place de salles blanches.

Aussi, sur le budget prévisionnel de 241 784,14 €, seuls 47 285,41 € ont été dépensés. Il convient donc d'ajuster la participation financière de la CAGB.

La DRIRE finançant 50% de l'action, soit 23 642,70 €, et les entreprises 7,36 %, soit 3 482,50 €, le financement à la charge des 3 autres partenaires correspond à 14,21 % du coût total réalisé, soit 6 720,07€.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le financement de cette action par la CAGB à hauteur de 6 720,07 €, au lieu des 19 970,82 € initialement prévus, à verser à la CCID.

Pour extrait conforme,

Le Président